

Charte des bars - Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE : J'ai reçu une question écrite de Mme BRANGET concernant la charte des bars. Notre règlement intérieur stipule qu'on doit recevoir ces questions trois jours francs avant le Conseil Municipal, ce qui n'est pas le cas. Mais quand nous aurons le bilan, nous en reparlerons.

Mme Françoise BRANGET : Je suis d'accord avec vous Monsieur le Maire et je sais que je ne suis pas en règle.

M. LE MAIRE : On en parlera la prochaine fois, je vous le promets.

Mme Françoise BRANGET : J'aurais souhaité commencer ce soir mais sans débat parce que la réunion des bars a lieu avant le prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Venez me voir un jour et je vous expliquerai pourquoi ça marche bien. Il y a désormais 7 heures 38 que nous sommes ici et ça fait à peu près 20 heures que nous sommes levés les uns et les autres, on va bientôt faire les 35 heures en une journée.

M. Pascal BONNET : Je voulais juste vous dire qu'il reste 20 minutes avant 2 heures, vous aviez le temps de répondre sur les bars.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas à répondre car la question n'a pas été présentée dans les délais mais nous en reparlerons une autre fois volontiers.

Dont acte.